



Guide à l'intention des
patients et des familles
2019

Les types de chambres à l'hôpital

Also available in English: *Room
Options in the Hospital (WX85-1622)*



www.nshealth.ca

Les types de chambres à l'hôpital

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse (la Régie) a le plaisir de vous offrir trois (3) types de chambres pour votre séjour à l'hôpital. Lors de votre admission à l'hôpital ou durant le processus de préadmission, on vous demandera de remplir un formulaire pour choisir la chambre que vous souhaitez avoir.

Le régime d'assurance santé de la Nouvelle-Écosse (MSI) paie le coût d'un lit dans une **chambre commune** (4 lits dans la chambre). Si vous préférez une **chambre individuelle** ou une **chambre à deux lits**, vous ou votre compagnie d'assurance recevrez une facture pour les frais quotidiens d'occupation de cette chambre.

Types de chambres

Chambre commune

- 4 lits séparés par des rideaux
- 1 salle de toilette
- 1 douche (dans la plupart des établissements)



Chambre individuelle

- 1 lit
- 1 salle de toilette
- 1 douche (dans la plupart des établissements)
- Service de télévision



Chambre à deux lits

- 2 lits séparés par des rideaux
- 1 salle de toilette
- 1 douche (dans la plupart des établissements)
- Service de télévision



Foire aux questions

Pourquoi la Régie impose-t-elle des frais pour les chambres individuelles et les chambres à deux lits?

Le régime d'assurance santé de la Nouvelle-Écosse (MSI) paie le coût d'un **lit dans une chambre commune** (4 lits dans la chambre). Les lignes directrices de Santé Canada stipulent que les établissements de soins de santé de courte durée ou les établissements spécialisés peuvent offrir l'option d'une chambre individuelle ou d'une chambre à deux lits aux personnes qui sont prêtes à payer les frais nécessaires et qui sont en mesure de le faire, ou à celles qui ont une assurance santé personnelle qui couvre ces frais.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à les poser. Nous sommes là pour vous aider.

Comment puis-je connaître le type de chambre que couvre mon assurance privée?

Consultez votre assureur pour connaître le type de chambre que couvre votre police et pour savoir s'il y a des limites à la couverture. Beaucoup de programmes de soins de santé ne couvrent qu'une partie du coût de la chambre. Veuillez lire les renseignements sur votre programme de soins de santé avant de signer le formulaire de demande d'une chambre d'hôpital. Compte tenu des lois régissant la protection des renseignements personnels, nous ne pouvons pas confirmer cette information pour vous.

Je n'ai pas d'assurance privée. Est-ce que je peux quand même demander une chambre individuelle ou une chambre à deux lits?

Oui, vous pouvez le faire et payer les frais vous-même.

Combien coûte une chambre individuelle ou une chambre à deux lits?

Vous trouverez ici les tarifs courants pour les chambres individuelles et les chambres à deux lits :

- › www.nshealth.ca/fees-and-bill-payments

Comment puis-je demander une chambre individuelle ou une chambre à deux lits?

Après avoir confirmé auprès de votre assureur que vous avez la couverture nécessaire, demandez au personnel de l'unité de vous aider à remplir un formulaire de demande de chambre. En signant le formulaire, vous acceptez de payer les frais qui ne sont pas couverts par votre assureur. Si un membre de votre famille signe le formulaire en votre nom, cette personne assume la responsabilité des frais que vous, la patient, ne payez pas.

Est-ce que le fait de demander une chambre individuelle ou une chambre à deux lits me garantit la chambre de mon choix?

Non. Nous faisons tout pour répondre aux demandes de chambres individuelles et à deux lits, mais ces chambres ne sont pas toujours disponibles. Des patients pourraient être déplacés même après avoir été placés dans une chambre à deux lits ou dans une chambre individuelle. Dans un tel cas, les frais applicables seront ajustés.

Que se passe-t-il si vous ne pouvez pas accéder à ma demande?

Nous ferons tout ce que nous pouvons pour vous fournir le type de chambre que vous avez demandé. La détermination finale concernant les chambres repose sur la disponibilité des lits et les besoins médicaux des autres patients. Les frais qui seront facturés, à vous ou à votre compagnie d'assurance, dépendront de la chambre qui vous aura été assignée. Par exemple, si vous avez demandé une chambre individuelle et qu'il n'y a qu'une chambre à deux lits au moment de votre admission, ce ne sont que les frais d'une chambre à deux lits qui vous seront facturés, à vous ou à votre compagnie d'assurance.

La dernière fois que je suis allé à l'hôpital, j'ai eu une chambre individuelle gratuitement. Pourquoi dois-je payer maintenant?

On vous a peut-être placé sans frais dans une chambre individuelle ou à deux lits pour des raisons médicales ou opérationnelles.

Nous avons toujours facturé des frais pour une chambre à deux lits ou une chambre individuelle demandée par le patient.

Est-ce que je peux changer le type de chambre que j'ai demandé?

Oui. Adressez-vous au Services des admissions ou demandez l'aide du personnel de l'unité.

Je n'ai pas de chambre individuelle ou à deux lits. Est-ce que je peux quand même louer une télé?

Le service de location de téléviseur varie d'un hôpital à un autre. Pour connaître le service offert là où vous êtes, adressez-vous à HealthHub Patient Engagement Solutions au 1-866-223-3686 (le cas échéant) ou demandez l'aide du personnel de l'unité.

Est-ce que l'hôpital va facturer directement mon assureur pour la chambre individuelle ou la chambre à deux lits?

La plupart des assureurs nous permettent de les facturer directement au nom d'un patient. Cela veut dire que vous n'avez pas d'abord à payer la facture puis à demander un remboursement auprès de votre assureur. La plupart des patients trouvent cet arrangement pratique. Nous aurons besoin de vos coordonnées d'assurance les plus récentes pour pouvoir procéder de la sorte.

Que fait la Régie avec les recettes provenant des chambres individuelles et des chambres à deux lits?

Les recettes provenant de ces chambres servent à financer des programmes, de la formation et des initiatives éducatives à l'hôpital, de même qu'à améliorer l'équipement.

Que faire si je reçois une facture avec laquelle je ne suis pas d'accord?

Si vous avez des questions concernant votre facture, veuillez appeler la Régie au numéro de téléphone figurant sur la facture.

Vous avez besoin d'autres informations sur des questions de santé?

Vous trouverez cette publication et toutes nos autres ressources à l'intention des patients à <http://library.nshealth.ca/PatientGuides> (en anglais seulement). Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et autres ressources. Pour plus d'informations, allez à <http://library.novascotia.ca/fr>. Vous pouvez parler à une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps, en composant le 8-1-1. Vous pouvez aussi consulter le <https://811.novascotia.ca/?lang=fr>. Pour découvrir d'autres programmes et services offerts dans votre collectivité, composez le 2-1-1- ou allez à <http://ns.211.ca> (en anglais seulement).

La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Nous vous remercions de ne pas porter ni utiliser de produits parfumés.
www.nshealth.ca

*Préparation : Service des communications
Conception : Services de la bibliothèque de la Régie*

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis uniquement à titre d'information et d'éducation. Ils ne remplacent pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un professionnel de la santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

FF85-1629 © Août 2019 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
Les renseignements contenus dans la présente publication sont mis à jour tous les trois ans ou au besoin.